

Schœlcher, le 4 septembre 2015

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE  
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL  
D'ANGLAIS

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
D'ANGLAIS

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs  
D'Etablissement  
COLLEGES – LYCEES Publics et Privés



MINISTERE  
DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

INSPECTION  
PEDAGOGIQUE  
REGIONALE

ANGLAIS

Dossier suivi par  
Josiane RAMVILLE

Téléphone  
05.96.52.27.28

Fax  
05.96.52.27.29

Mel  
ce.ipr  
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville  
97279 Schœlcher  
cedex

**Objet : Lettre de rentrée 2015.**

**Référence : IPR/JR/MJB/N° 15 – 625**

Chers Collègues,

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à tous les professeurs qui rejoignent l'académie de la Martinique cette année et adresser mes vifs remerciements à ceux qui y ont exercé en 2014-2015 ; l'évolution positive des résultats aux épreuves d'anglais est le fruit de leur engagement et de leur investissement. Certes des améliorations sont encore nécessaires dans certaines séries et à certains niveaux d'enseignement, mais nous restons optimistes.

Je tiens à adresser mes salutations à tous les formateurs pour leur expertise pédagogique et la qualité de leurs recherches. Les actions qu'ils ont animées ont positivement impacté la construction des compétences professionnelles de leurs collègues.

Mes remerciements vont aussi à tous les tuteurs qui ont accepté d'accompagner les professeurs stagiaires à l'entrée dans le métier. Leur aide, leur implication et leur dévouement sont inestimables. Enfin, j'adresse mes sincères félicitations à tous les lauréats des concours du professorat du second degré et leur souhaite une heureuse et enrichissante période de stage.

Cette troisième année de Refondation de l'Ecole de la République est particulière : nous sommes tous appelés à fédérer nos efforts pour la mise en place ou le renforcement des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) ainsi que pour la préparation aux évolutions majeures de la rentrée 2016 (modification simultanée de l'organisation pédagogique du collège, renouvellement des contenus d'enseignement et lancement du grand plan numérique pour l'éducation). Ainsi, en prenant appui sur les textes de référence (La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, référentiel des REP+, Circulaire de rentrée 2015, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, nouveaux programmes du collège), nous chercherons à appréhender ensemble les enjeux et les modalités de mise en œuvre de cette réforme pédagogique globale (organisation, contenus, pratiques), afin de créer, dès cette année, les conditions du changement. Une nouvelle offre de formation en langues vivantes étrangères et régionales sera d'ailleurs définie dans le cadre de la nouvelle carte académique des langues vivantes. Celle-ci assurera la continuité des apprentissages entre le primaire et le collège, et visera le développement de la diversité linguistique.

Comme dans toutes les disciplines, la communauté des professeurs d'anglais, dans le cadre de la politique d'accompagnement des personnels aux spécificités de la réforme, bénéficiera d'actions de formations académiques (huit journées par enseignant).

- Trois journées seront consacrées aux axes structurants de la réforme :
  - 1) mise en œuvre pédagogique des nouveaux enseignements : accompagnement personnalisé, enseignements,
  - 2) pratiques interdisciplinaires (EPI), groupes à effectifs réduits,
  - 3) différenciation pédagogique,
  - 4) pédagogie de projet,
  - 5) usages pédagogiques du numérique,
  - 6) pratiques d'évaluation des acquis des élèves,
    - deux journées seront centrées sur les nouveaux programmes et leur appropriation,
    - trois journées seront consacrées plus spécifiquement au numérique afin de développer les éléments indispensables à la formation des élèves (culture numérique et informatique, usages responsables d'Internet, nouveaux usages pédagogiques du numérique...) et au pilotage des établissements (ENT, sécurité des données, mise en œuvre des projets d'établissement, évaluation...).

D'ores et déjà, il nous appartient d'agir pour que notre discipline trouve sa vraie place et son rayonnement au collège, au lycée et dans **les réseaux d'éducation prioritaire**. Nous aurons à répondre aux attentes institutionnelles de « culture collaborative forte » pour construire une école bienveillante, exigeante et juste. Et, de manière plus générale, il conviendra que tous les professeurs d'anglais, à tous les niveaux d'enseignements et dans toutes les séries, aillent au-delà du cadre strict de leur discipline pour se développer et explorer de nouveaux territoires, dans le cadre **de projets et d'enseignements interdisciplinaires**. Tel est d'ailleurs l'enjeu majeur des huit thèmes composant les futurs EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) introduits par la réforme et dans lesquels les professeurs de langue auront toute leur place. Cet aspect sera abordé lors de notre réunion de rentrée.

**Les objectifs et les grandes orientations de la Refondation de l'école de la République énoncés dans la circulaire de rentrée 2015** sont respectés dans les modules de formation proposés en anglais au PAF (*Plan Académique de Formation*). Je tiens à signaler, qu'en raison de la forte mobilisation induite par la réforme du collège, et contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la publication du PAF, seule les formations en lycée seront reconduites. Cette année encore, dans le cadre de ces actions, les professeurs concernés travailleront à tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous et répondre à l'exigence d'une **école inclusive**. Vous noterez par ailleurs, qu'en ce qui concerne la préparation à l'agrégation interne, seule l'entraînement aux épreuves orales de didactique est maintenu. Les épreuves écrites pourront être préparées avec le CNED. Le rectorat s'engage à vous rembourser vos frais d'inscription à hauteur de 50%, sur présentation d'un certificat attestant de votre implication effective dans la formation.

Notre mission collective au collège étant de conduire chaque élève vers **l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, le domaine<sup>1</sup> : « **maîtrise des langages pour penser et communiquer** » doit retenir toute notre attention à l'heure où la politique linguistique académique vise à « développer les compétences des élèves en langues vivantes et favoriser l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde ». Il est à noter que deux dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2016 : l'apprentissage d'une langue vivante dès le CP, et un enseignement de langue vivante 2 dès la classe de cinquième, avec pour finalité, la création d'un « véritable continuum de l'école au lycée [pour] construire un parcours linguistique progressif et cohérent » (circulaire de rentrée). Pour préparer ces évolutions, de **nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement pour enseigner les langues** dans le premier et le second degrés ont été mises en ligne sur le site *Éduscol*. De plus, un **portail national dédié aux langues vivantes** a été créé ; il constitue désormais pour les enseignants un outil de référence pour enseigner, s'informer et se former.

**Au collège et au lycée, le développement d'une véritable culture numérique** est une priorité nationale et académique ; c'est un enjeu majeur pour notre discipline. Notons que les contenus de notre plan de formation en anglais correspondent bien à l'idée que « les réformes engagées doivent mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, innovantes, capables de répondre aux besoins pluriels des élèves » et que « l'usage des outils numériques doit contribuer au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage, faciliter la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève ». Cette année encore, les formateurs s'impliqueront dans le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, tant pour les enseignements disciplinaires que transdisciplinaires.

**L'accompagnement des professeurs non titulaires** est aussi au cœur de la politique académique. Ceux-ci seront désignés par l'inspection pour des actions de formation disciplinaires obligatoires visant l'approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles, parallèlement aux actions académiques sur la réforme. Il est vivement recommandé à ceux qui remplissent les conditions d'inscription aux concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, de consulter le *PAF (Plan Académique de Formation)* mis en ligne sur le site académique, afin de s'inscrire aux modules de **préparation aux concours**

(<http://www.ac-martinique.fr/paf>). Il convient de respecter les dates limites d'inscription. Il est rappelé que l'inscription au concours est distincte de l'inscription aux actions de formation du *PAF*, et qu'il convient de consulter la rubrique consacrée aux informations mises en lignes par la Division des Examens et Concours (DEC) pour de plus amples renseignements.

Dans le cadre des **manifestations** prévues par l'Inspection de langues vivantes et la DAREIC pour renforcer les compétences linguistiques, sociales et culturelles des élèves, je voudrais inviter les professeurs de lycée à participer aux **débats citoyens académiques en langue anglaise**. L'an dernier, la première édition a été un succès, sous la houlette de madame Laura STRAGAPEDE, professeur référent exerçant au lycée Frantz FANON de TRINITE ([laura.stragapede@ac-martinique.fr](mailto:laura.stragapede@ac-martinique.fr)).

Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, le rectorat de la Martinique, en partenariat avec le Comité Martiniquais du Tourisme, participera à l'élection du ministre junior du tourisme. Cet exercice oral en langue anglaise est très formateur et là aussi, je voudrais vous solliciter pour la participation des élèves dont vous avez la responsabilité à cet événement. Le calendrier et les modalités d'inscription vous seront communiqués par voie hiérarchique et sur notre site pédagogique.

Je voudrais rappeler, que pour le lycée général et technologique, différentes **ressources d'accompagnement** actualisées pour les programmes de langues vivantes étrangères et régionales sont consultables sur le site **Eduscol** : pour la classe de 2<sup>nde</sup> GT, une banque d'idées de thèmes d'études et exemples de pistes de mise en œuvre sont proposés, ainsi qu'un ensemble de fiches détaillées qui donnent des suggestions de mise en œuvre des programmes. Les ressources pour les langues vivantes proposent également une déclinaison par langue des notions au programme du cycle terminal, accompagnée d'une démarche détaillée et de simulations de l'épreuve d'expression orale au baccalauréat :

<http://eduscol.education.fr/pid23222/langues-vivantes-au-lgt.html>.

Les professeurs peuvent tirer profit des **ressources d'accompagnement du programme de Littérature Etrangère en Langue Etrangère (LELE)** qui déclinent les thématiques du texte de référence, à travers des exemples de mise en œuvre présentés sous forme de scénario (lien interactif). Des compléments d'informations et une bibliographie viennent compléter cette présentation : <http://eduscol.education.fr/langues/actualites/eduscol-lele-nouvelles-langues>. Il conviendra d'en tirer profit pour l'entraînement des élèves.

Je tiens à préciser, qu'en ce qui concerne les épreuves orales du baccalauréat de la série L, la note de service n° 2013-176 du 14-11-2013 précisant, dans son article 3 alinéa 2-1 (*Partie orale des épreuves de langues vivantes obligatoires*) que « le candidat présente à l'examineur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année » que « l'examineur choisit l'une de ces notions » et qu'après 10 minutes de préparation, le candidat

dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année », les candidats devront présenter ces dits documents à l'examineur et seront autorisés à les consulter pendant le déroulement de l'épreuve.

Le **cadre didactique et pédagogique** de l'enseignement des langues vivantes restant inchangé (approche actionnelle par la tâche pour la construction de compétences langagières), je vous recommande vivement de consulter ma lettre de rentrée 2013, mise en ligne sur le site académique, afin de prendre connaissance des recommandations et préconisations officielles pour l'enseignement des langues vivantes, depuis le dernier plan de rénovation de la discipline. Les modalités des **visites conseil et des visites d'inspection** que j'assurerai sont les suivantes :

- observation d'une situation professionnelle, dans le cadre des activités habituelles avec les élèves (1h) pour apprécier vos compétences didactiques et pédagogiques (articulation théorie/pratique, gestion de la classe, du tableau, de l'espace, utilisation pertinente des outils, distribution de la parole, accompagnement pertinent des élèves dans leur diversité, aides effectives à la production/expression etc.)
- entretien d'explicitation (50mn) : à partir d'un retour sur certains moments de l'action et sur leur dimension singulière, on tentera de comprendre vos choix et les valeurs qui les sous-tendent. L'enjeu est de faire avec vous le point sur vos démarches et de vous faire des préconisations, si nécessaire. Cet entretien est fait dans un esprit cordial, positif et constructif.
- bilan des engagements actuels dans des actions pédagogiques, de l'implication à l'échelle de l'établissement et, le cas échéant, présentation de projets, perspectives (10 mn).

Il conviendra de :

- 1) **me faire parvenir 24 h à l'avance et par courriel** à l'adresse suivante : [josiane.ramville@ac-martinique.fr](mailto:josiane.ramville@ac-martinique.fr), un tableau synoptique de la séquence (nombre de séances, tâche ou évaluation finale visée, objectifs et micro tâches et/ou activités intermédiaires, exercices, supports, activités langagières dominantes, durée prévue, évaluation(s) formative(s), grilles d'évaluation critériée avec niveaux du CECRL et barème),
- 2) **me remettre dès l'entrée en classe :**
  - ✓ la fiche individuelle qui sera jointe à l'avis d'inspection/de visite,
  - ✓ les outils de suivi des élèves (positionnement des élèves sur l'échelle de compétences du CECRL...),
  - ✓ une fiche comportant, pour la classe dont vous avez la responsabilité au moment de l'inspection, l'effectif et un profil mettant en exergue les points forts et les points de fragilité des élèves

Enfin, je ne saurais manquer de rappeler à tous l'importance d'une lecture attentive du *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* (NOR : MENE1315928A arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) pour appréhender de manière précise les attentes de l'Institution dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

**Je souhaite à chacun d'entre vous, une très bonne, heureuse et féconde année scolaire 2015-2016.**

Josiane RAMVILLE